

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

Conseil municipal du 20 juillet 2021 -COMPTE RENDU

Présents : M GIRARDEAU ; P HERBRETEAU ; JP LAMBERT ; C JAULIN, B LANAUD ; N VARLEZ, ; S BOURGOIN, N BUJARD, C COLLIN ; J CHOLLET, C CLERFEUILLE, M FABRE GRANET ; J PERCHE ; T SICOT ; V TOFFANO ; S PARMENTIER

Absents excusés : P BRAUD ; Mme DEPOUTOT (Pouvoir donné à C COLLIN), P DOBBELS.

Adoption du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à ajouter 2 points à l'ordre du jour.

- Tarification des locations à l'Abaca,
- Marché de travaux de réhabilitation de la mairie – avenants

ACCEPTÉ à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La commune a renoncé à faire valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un terrain situé chemin de la Sablière appartenant à Mr et Mme Chedeville ;
- Deux terrains situés rue des Orchidées appartenant à Léonard Aménagement ;
- Une maison située au 50 rue de l'Eglise appartenant à Mr et Mme Vézinat ;
- Une maison située au 12 rue Moral de Calatrava appartenant à Mme Bureau ;
- Une maison située à l'Eusine appartenant à Mr et Mme Nielz ;
- Une maison située au 5 rue des Libellules appartenant à Mr Giraud ;
- Une maison située au 8 route de la Tonnelle appartenant à Mr et Mme Peine ;
- Une maison située au 26 rue de l'Eglise appartenant à Mr Pluchon ;
- Une maison située au 20 avenue Jean Monnet appartenant à Mr et Mme Bamvens ;

Budget principal

1 – Commande Publique – 1.6 Maitrise d'œuvre

Signature d'un devis « Réalisation d'un plan DAO pour le lotissement communal Terre du Pinier » pour un montant de 2 220 € TTC – Cabinet d'études TOPO 16 INFRA.

8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « Choix du prestataire pour la réalisation des plaquettes de la saison culturelle 2021/2022 à l'Abaca » pour un montant de 1 109 € TTC – Imprimerie ADIC.

Ordre du jour :

1° Attribution du marché de cantine 2021

Monsieur le maire expose :

Une consultation a été lancée pour le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire. Le marché est passé pour une durée de trois ans.

Une publication a été faite dans un journal d'annonce légale.

La date de remise des offres était fixée au 09 juillet 2021 à 12 heures.

Deux critères de sélection des offres : le critère technique pour 60 % et le critère prix pour 40 %.

Une seule entreprise a remis une offre : la société SODEXO.

La proposition de prix est la suivante :

Repas maternelle : 2.63 € HT

Repas élémentaire : 2.84 € HT

Repas adulte : 2.84 € HT

Gouter du mercredi : 0.50 € HT

L'offre de la SODEXO est conforme au cahier des charges et financièrement acceptable.

B LANAUD précise que la SODEXO est l'actuel titulaire du marché. La proposition de prix est légèrement en deçà du prix actuel qui avait subi une importante actualisation.

Il n'y a pas de remarque particulière sur le mémoire technique, l'entreprise se bornant à indiquer qu'elle respectera le cahier des charges. Il conviendra d'être attentif à ce point.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ATTRIBUER** le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide 2021 pour le restaurant scolaire à la société SODEXO.
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

2° Attribution du marché de travaux relatif à la RD85 - Tranche 2

Monsieur le maire expose :

Une consultation a été lancée pour le marché de travaux relatif à la RD85- Tranche 2.

Une publication a été faite dans un journal d'annonces légales et sur le site marchés-publics.info.

La date de remise des offres était fixée au 21 juillet 2021 à 12 heures.

Deux critères de sélection des offres : le critère technique pour 55 % et le critère prix pour 45 % .

Le marché était décomposé en 2 lots.

Lot n° 1 : Voirie - Equipement et signalisation

Lot n° 2 : Aménagements Paysagers

Pour le lot n° 1 : Voirie Equipement et signalisation

Pour mémoire l'estimatif prévisionnel du maître d'œuvre était à 383 405.85€ HT soit 460 087.02 € TTC.

2 entreprises ont soumissionné. Les candidatures sont recevables.

Les offres ont été analysées au regard des critères de sélection des offres.

Pour le critère prix :

	Montant HT	Montant TTC	Note sur 45
SEC TP	298 187.60 € HT	357 825.12 € TTC	45pts
Colas	349 256.54 € HT	419 107.85 € TTC	38.42Pts

Pour le critère technique

	Total Point
SEC TP	49.50 Pts
Colas	48.75 Pts

Note finale

	Total Point
SEC TP	94.50 Pts
Colas	87.17 Pts

Il est proposé de retenir l'entreprise SEC TP pour un montant de 298 187.60 € HT soit 357 825.12 € TTC.

Lot n° 2 Aménagements Paysagers

1 Entreprise a remis une offre : Mon jardin en Charente.

La candidature est recevable. L'offre est conforme.

Pour mémoire l'estimatif prévisionnel du maître d'œuvre était à 10 777.50 € soit 12 933 € TTC.

L'offre de l'entreprise est à 9 860.50 HT soit 11 832.60 € TTC.

Il est proposé de retenir l'entreprise Mon jardin en Charente pour un montant de 9 860.50 € HT soit 11 832.60 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ATTRIBUER** le marché aux entreprises suivantes :
Lot n° 1 : Voirie -Équipement et signalisation à l'entreprise SEC TP.
Lot n° 2 Aménagements Paysagers Lot n° 1
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

3° Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise

Monsieur le maire expose :

Certains agents qui remplissent les conditions de diplôme, de fonction, et d'ancienneté peuvent bénéficier d'un avancement par promotion interne. Dans ce cadre un dossier de promotion interne a été proposé au centre de gestion.

Par arrêté prenant effet au 1^{er} aout le Centre de Gestion de la Charente a procédé à l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise établie au titre de la promotion interne.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'agent de maitrise pour le nommer sur ce poste.

A sa nomination sur ce nouvel emploi il sera procédé à la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ere classe sur lequel elle est nommée actuellement ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE CREER** un emploi d'agent de maitrise.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

4° Création d'un emploi permanent adjoint principal de 1ere classe à temps complet

Monsieur le maire expose :

Selon le même principe certains agents peuvent être promus sous condition d'ancienneté après inscription au tableau d'avancement.

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ere classe.

Comme évoqué précédemment cette création de poste s'accompagnera de la suppression du poste devenu vacant. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE CREER** un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

5° Création d'un emploi à temps non complet d'adjoint technique

Monsieur le maire expose :

La création d'une 4ème classe dans l'école maternelle a pour conséquence la création d'un 4 ième poste d'ATSEM ; Ce poste sera pourvu en interne par du personnel qualifié actuellement employé sur un poste d'entretien. IL convient toutefois de procéder au recrutement d'un agent à temps non complet sur le poste d'entretien.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 25/35ème d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2021.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **DE CREER** un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 25/35ème.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

6° Création d'un assainissement autonome sur un bien de section - Avis du conseil municipal

Monsieur le maire expose :

Mme Yasmine PODEVIN, propriétaire d'un immeuble au 4 Cour du Coudret souhaite installer un système d'assainissement individuel conforme. Ce système doit être installé nécessairement dans la cour commune.

Il s'avère que cet emplacement est un bien de section, parcelle cadastrée AE n° 290 OA543.

Un bien de section, dont l'origine remonte souvent au moyen âge, appartient aux habitants de ladite partie et le conseil municipal en a la gestion.

En cas de changement d'usage du bien de section, les électeurs du bien de section doivent se prononcer en faveur ou en défaveur du projet.

Si la majorité des voix des électeurs est obtenue, le conseil municipal peut délibérer et donner son avis. Mme PODEVIN Yasmine a obtenu l'accord de la majorité des électeurs du bien de section.

Le conseil municipal doit se prononcer sur sa demande.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande de Mme PODEVIN.

Adopté à l'unanimité

7° Attribution des subventions aux associations 2021

Monsieur le maire expose :

Il est proposé de procéder à l'attribution des subventions aux associations. La commission animation qui s'est réunie le 15 juillet 2021 propose comme en 2020, de minorer le montant des subventions pour la quasi-totalité des associations d'environ 50 % par rapport au montant habituellement alloué. La commission justifie ce choix par le peu d'activités en début d'année.

A noter que les personnes siégeant dans les bureaux des associations sont invitées à ne pas prendre part au vote pour ce qui concerne leur association.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour l'année 2021

Associations	Proposition 2021
Subventions ordinaires Associations communales	
Comité des fêtes d'Orlut	675.00 €
Les Gars Dau Pays Bas	225.00 €
Gymnastique Club	270.00 €
Club de l'Amitié et Age d'Or	360.00 €
Société de Chasse	360.00 €
Anciens combattants	157.50 €
Richemont Loisirs Culturel	270.00 €
Antenne Nature Loisirs	270.00 €
Rugby	500.00 €
Zumb'n Cherves	225.00 €
La Truite Champblancaise	135.00 €
Les Teamouinsouins	112.50 €
Shinzen Karaté Shotokan	112.50 €
Adrenazik	112.50 €
Gospel en borderies	100.00 €
Acro jeux	100.00 €
Conservatoire du vignoble	360.00 €
TED 16 défense sanitaire	200.00 €
ADMR	2 250.00€
Subventions exceptionnelles	
Ireo	650.00 €

Il est à noter que n'ont pas participé au vote :

- T SICOT pour la société de chasse.
- M GRANET -FABRE et C CLERFEUILLE pour accro jeux.
- S BOURGOIN pour le comité des fêtes d'Orlut.

Adoptée à la majorité absolue : 1 abstention C COLLIN

8° Objet : amortissement des subventions d'équipement versées sur le compte 2046 (attribution de compensation d'investissement versée à la communauté d'agglomération de grand cognac) - Eaux pluviales

Monsieur le maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable M14 a créé au 1er janvier 2018 une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des attributions de compensation d'investissement. Il s'agit des dépenses versées à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac à la suite d'une délégation autorisée par convention, dans le cas présent celle des eaux pluviales.

L'instruction prévoit également que les subventions d'équipement versées, imputées sur les comptes 204 doivent faire l'objet d'un amortissement.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement (compte 2046). Pour l'exercice 2021 le montant à amortir est de 18 752 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** que la durée d'amortissement sur les subventions d'équipement versées (compte 2046) soit fixée à trois ans à compter du 01 Janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

9° Amortissement éclairage public – La Garnerie

Monsieur le maire expose :

La facture d'un montant de 9 635.13 € concernant les travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement urbain a été réglée le 24 août dernier.

Cette dépense ayant été imputée en investissement par un fonds de concours au SDEG 16 doit être amortie.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** que la durée d'amortissement pour ces travaux neufs soit fixée à 15 ans à compter de l'année 2021 avec des annuités de 642.00 €. (la dernière sera de 647.13€).

Adoptée à l'unanimité

10° Admission en non-valeur

Monsieur le maire expose :

Monsieur François RIVIER, trésorier, a transmis un état de produits irrécouvrables.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées : ces débiteurs sont soit insolvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue, soit que le montant des restes à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite de 15 €.

Le montant de cet état est de 656.62 € ; il concerne les exercices comptables 2016 et 2017.

Monsieur le maire propose d'admettre cette somme en non-valeur au compte 6541.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la créance présentée pour un montant de 656.62 €.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entériner ce dossier comptable.

Adopté à l'unanimité

11° Tarifs de location de l'ABACA

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 08 avril 2021, le conseil municipal avait adopté les tarifs de location de l'ABACA.

Il s'avère que cette tarification était trop compliquée à mettre en œuvre et mal adaptée.

La sous-commission en charge de la question a fait une proposition qui a été confirmée par la commission animation.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **D'ADOPTER** les tarifs suivants :

Tarifs à la journée clef en main :

- Associations : 650 €
- Associations de la commune : 450 € une fois par an puis 650 €
- Location mariage : 650 €
- Réunion d'entreprise :
 - 1 petite salle jusqu'à 30 personnes : 1.50 € par personne
 - Les 2 petites salles jusqu'à 60 personnes) : 450 €
 - La grande salle (+ de 60 personnes) : 450 €
- Option cuisine : 150 €
- Professionnels du spectacle : 1800 €

Une caution de 2 000 € sera demandé pour toute location.

- **PRECISER** que la nouvelle tarification est applicable pour toute nouvelle réservation à compter du 1^{er} septembre.

Adopté à l'unanimité

12° Marché de travaux de réhabilitation de la mairie - avenants

Vu la délibération en date du 29 septembre 2020 attribuant les marchés relatifs à la réhabilitation de la mairie et autorisant Monsieur le maire à signer les marchés correspondants.

Vu la délibération en date du 25 mai 2021 attribuant les avenants et notamment au lot n° 7.

Monsieur le maire expose :

Pour le lot n° n° 7 : Electricité dont le titulaire est l'entreprises TARDIEU, il est proposé un avenant n° 2 en moins-value de 229.46 € HT soit 275.35 € TTC. Cet avenant correspondant à des adaptations mineures en cours de chantier.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ACCCEPTER** l'avenant n° 2 concernant le lot n° 7 : Electricité -Entreprise TARDIEU
 - Montant initial du marché : 16 622.82 € TTC.
 - Montant de l'avenant n° 2 (avenant en moins-value) : 275.35 € TTC.
 - Montant du nouveau marché : 16 347.47 € TTC.

- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer les avenants et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- 3 bancs sur l'avenue Jean Monnet pour donner suite à la demande de personnes âgées.
Validé
- Monsieur GIRARDEAU soumet l'idée de la plantation d'un alignement d'arbres sur l'allée de Prézier.
Validé
- Monsieur GIRARDEAU fait part de la demande qu'il a reçu des SCOUTS de France qui souhaiteraient que la commune leur prête le garage dans la cour du presbytère ainsi qu'une petite partie du clos pour installer leur matériel.
Validé

La séance est close à 21 h 25.